



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE

☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.M. DU 16 OCTOBRE 2015 à 20 H 00

Présents : MICHAULT Patrick, AVRILLIER Véronique, ASSET Marc, MICHAULT Nelly, LEGER Sylviane, CARREAU Gérard, MARTIN-CORREIA Alexandra, FLACHER Patrick, FILLION-NICOLLET Julien

Excusés : OBIN Aurélie, VALLON David

Absents : PILLET Laurence, BLANC Sébastien, AVRIT Clovis

Président de séance : MICHAULT Patrick

Secrétaire de séance : AVRILLIER Véronique

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité, sans modification.

2. TEPOS : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE « COMMUNES EFFICACES EN ECONOMIES D'ENERGIE – C3E »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables en Savoie), missionnée et soutenue financièrement par le Département, a organisé ces deux dernières années le défi "Communes efficaces en économies d'énergie".

L'objectif de ce dispositif est de faire économiser de l'énergie aux communes en les accompagnant dans la mise en place d'actions de sobriété énergétique sans grands investissements.

Ces deux années d'expérimentation ont largement prouvé l'intérêt d'une telle démarche. La « démarche C3E », lancée à l'automne 2014, encourage l'ensemble des communes du département à s'engager dans ce dispositif de maîtrise de l'énergie. Des outils méthodologiques et de suivi énergétique permettront aux participants d'impulser une dynamique dans la commune.

Depuis environ 5 ans, la commune de SAINT PAUL SUR ISERE travaille à la diminution de ses consommations d'énergie : diagnostic énergétique, travaux d'investissements sur des bâtiments publics pour améliorer :

- l'isolation thermique (appartement de l'école maternelle),
- modification du système de chauffage (mairie, atelier municipal et bibliothèque),
- mise en place de deux éclairages publics solaires sur le secteur du Bayer.

Elle envisage :

- moyen terme une rénovation de la salle polyvalente avec modification du système de chauffage, mise en place de doubles vitrages et de stores solaires.
- A court terme, elle prévoit l'installation de stores solaires au rez-de-chaussée de la mairie.
- A court et moyen terme, elle prévoit la mise en place d'éclairages publics solaires ou basses consommations en remplacement des anciens éclairages électriques.

Parallèlement, au niveau du territoire, le PETR ARLYSERE a décidé de s'engager par délibération du 8 juillet 2015, dans l'élaboration d'une candidature dite TEPOS (Territoire à Energies Positives) auprès de l'ADEME, la DREAL et la Région Rhône-Alpes, qui permettrait la mobilisation de subventions importantes (jusqu'à 2 millions d'euros) au profit des projets générateurs d'économie d'énergie communaux ou intercommunaux.

La candidature du PETR ARLYSERE à TEPOS vise à ce que le territoire atteigne à l'horizon 2050 les trois objectifs suivants :

- Diviser par deux la consommation énergétique globale du territoire (électricité, chaleur, mobilité, industrie) ;

Atteindre l'équilibre entre la consommation d'énergie et la production locale d'énergie renouvelable (sans compter l'énergie hydroélectrique actuellement produite) ;

Diviser par quatre la production de gaz à effet de serre du territoire.

Afin que ce projet intercommunal voit le jour, il est indispensable que l'ensemble des acteurs du territoire s'y associe. Par conséquent, les communes sont aujourd'hui sollicitées par le PETR ARLYSERE pour transmettre leurs données de consommations d'énergie, communiquer sur leurs éventuels projets qui concourront à diminuer la consommation énergétique globale du territoire et enfin, pour s'engager dans la démarche « C3e » menée par le Conseil départemental de la Savoie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de s'inscrire dans la démarche « communes efficaces en économies d'énergie – C3e » initiée par le Département de la Savoie ;

de s'engager à mener une réflexion sur les actions futures que la commune de SAINT PAUL SUR ISERE pourrait mener dès à présent pour contribuer à la réduction de sa consommation énergétique (travaux sur des bâtiments, sur l'éclairage public, ...) et à communiquer auprès des habitants pour les informer de cette démarche et les inciter à être encore plus économes en la matière ;

Soutient l'engagement du PETR ARLYSERE dans sa candidature TEPOS ;

Nomme Mme AVRILLIER Véronique, 1^{ère} Adjointe, référente pour ces dossiers.

3. QUESTIONS DIVERSES

Mise en place de volets roulants au rez-de-chaussée de la mairie

La commission travaux a décidé de remplacer les 9 volets de la partie basse de la mairie (Déclaration Préalable en cours). Cela participera déjà à l'engagement de la commune de SAINT PAUL SUR ISERE dans la démarche « communes efficaces en économies d'énergie ». Une demande de trois devis a été faite et Monsieur le maire les présente au conseil :

ALPES FERMETURES	= 7097,76 HT
TRYBAT	= 6090,94 HT
SAMSE	= 4222,08 HT

Le conseil décide de retenir l'entreprise SAMSE pour 4222,08€ HT et souhaite savoir si la commune peut bénéficier d'une subvention.

Travaux concernant le réseau d'eau du Combet

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un courrier du Conseil Départemental concernant une subvention pour les travaux d'eau a reçu un avis favorable. Toutefois le pourcentage n'a pas encore été défini.

Réunion journée défense et citoyenneté

Monsieur le maire informe Monsieur ASSET Marc, correspondant défense, qu'une réunion d'information sur le recensement à la journée Défense et Citoyenneté se tiendra le 30 novembre 2015 à Albertville. Monsieur ASSET représentera la commune.

Repas CCAS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le repas du CCAS est fixé au 29 novembre 2015. Si des membres du Conseil Municipal veulent participer à ce repas, l'inscription doit se faire avant le 24 octobre 2015 auprès de la mairie. La participation est de 25,00 €.

Transporteur de bois

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un camion jaune de débardage de bois a eu des fuites d'huile sur la route du Villard au Cudray. Monsieur le Maire fera un courrier avec photo à l'appui pour que le chauffeur remette au moins en état la berge qui a été endommagée.

Unimog

Le véhicule Unimog est, au bout de 5 mois, réparé ! Le véhicule est encore à Grenoble. Monsieur le maire demandera qu'il soit rapatrié à Tournon.

GROUPAMA

Monsieur le maire et son 1^{er} adjoint ont reçu Madame DURAND de Groupama et ont évoqué les dossiers en instance :

- **Salle d'archives** : Se rapprocher de M. VAN ACCOLEYEN Franck qui conseillera la commune.

- **Affaire DESSAUX** : Affaire terminée. La commune ne pouvant être mise en cause sur la demande de dommages et intérêts de M. DESSAUX concernant la chute d'arbres sur sa terrasse.

- **Affaire DENCHE JR** : Monsieur le maire verra avec la responsable de cette affaire pour la prise en compte d'une aide financière sur les honoraires de la défense de la commune.

- **Affaire M et Mme LURIENNE** : M. BÉCHON de GROUPAMA transmettra une quittance d'indemnité à M et Mme LURIENNE et ils pourront dès signature de la quittance commencer les travaux de remise en état.

- **Contrats de la commune** : Après avoir vérifié les contrats d'assurance de la commune, Monsieur le maire et le 1^{er} adjoint ont demandé que Groupama fasse deux propositions de réajustement avec et sans franchise.

ERDF ET FRANCE TÉLÉCOM :

Des courriers ont été adressés à ces deux concessionnaires concernant les dégâts sur leurs ouvrages respectifs. La mairie se désengage complètement des dégâts qui ont été faits par M. EXCOFFIER (un constat d'huissier a d'ailleurs été établi par Maître MILÉSI).

Panneaux de signalisation, d'interdiction :

Les panneaux concernant les transports de plus de 19 tonnes ainsi que les mesures restrictives en période hivernale, à partir de LERETTAZ, seront remis en place.

Des panneaux limitant la vitesse au CRAY vont être mis en place. Monsieur le maire demande que les concitoyens respectent cette signalisation.

Ouvrage 400kV :

Monsieur Patrick FLACHER demande quelle est la hauteur des câbles à respecter vis-à-vis d'un ouvrage électrique DT 400000 Volts au-dessus d'un terrain agricole. En effet, en mettant une clôture électrique en parallèle de la ligne, il a reçu une décharge. Il souhaite savoir comment faire pour éviter ces désagréments. Monsieur le maire fera un courrier à Monsieur le Directeur du GMR Savoie et Monsieur FLACHER devra en faire de même.

Bois coupés entravant les chemins communaux :

Le Conseil Municipal donne autorisation à M. FLACHER d'enlever les bois qui entravent les chemins communaux.

Affaire DENCHE Jean-Robert travaux au lieu-dit « La Ville »

L'audience a eu lieu le 28 septembre 2015 au TGI d'Albertville. Le délibéré sera rendu le 16 novembre 2015.

Prochaine réunion du conseil : **le 29 octobre 2015 à 20 h 00.**

Fin de la séance à 23 h 00

La Secrétaire de séance

Madame AVRILLIER Véronique

Procès-verbal rédigé par Madame AVRILLIER Véronique et validé par Monsieur MICHAULT Patrick, maire. Affiché le 20 octobre 2015.